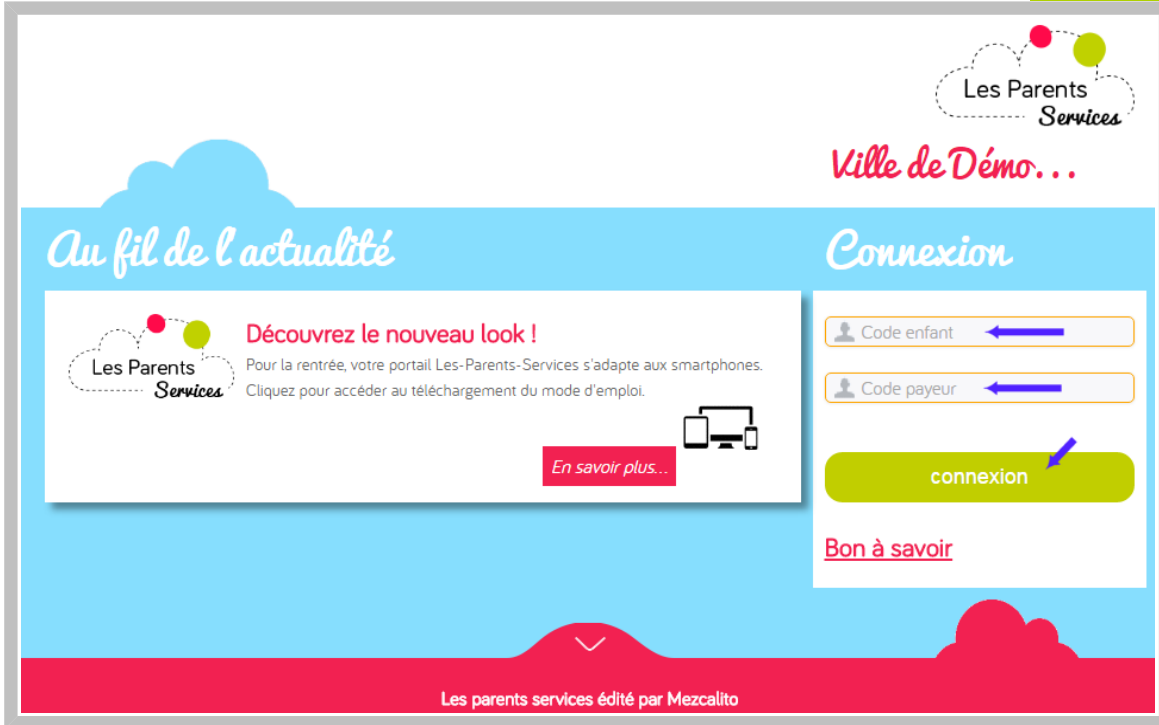


1) CONNEXION

N'oubliez pas de lire les actualités rédigées par la Mairie à votre intention.

Saisissez vos 2 codes d'accès au site "les-parents-services" puis cliquez sur le bouton **connexion**



2) LE PLANNING

Cochez ou décochez les dates, puis cliquez sur le bouton **Valider mes modifications**

Après avoir validé, un récapitulatif affiche les **modifications enregistrées**.



Choisissez dans la liste déroulante une activité ou **♦ TOUTES LES ACTIVITÉS ♦**

Cochez/décochez les dates puis cliquez sur le bouton **VALIDER MES MODIFICATIONS** situé en haut ou bas de page.

Pensez à valider vos modifications (dates) avant de changer d'activité ou d'enfant

Pour accéder aux semaines précédentes, courantes ou suivantes, cliquez sur **◀ Aujourd'hui ▶**

Le planning est accessible sur plusieurs semaines. En-dehors de cette période, la case à cocher est remplacée par un point •


- Jour de semaine fermé
- ◉ Jour fermé

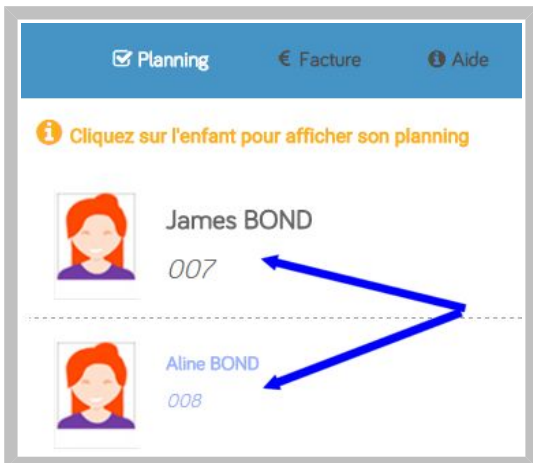
Après l'horaire de clôture → la coche est non modifiable (grisée)

Coche avec bordure rouge → Association d'activité interdite, à corriger avant de valider le planning.

Pour afficher cette aide cliquez sur **?**


Inscrire un frère une sœur ?


 Choisir un autre enfant Cliquez sur **Choisir un autre enfant**, pour afficher la liste de vos enfants puis sur l'enfant pour afficher son planning.




Planning € Facture ⓘ Aide

i Cliquez sur l'enfant pour afficher son planning

 James BOND
007

 Aline BOND
008

Voir les dernières inscriptions effectuées ?

 Voir mes dernières modifications Lorsque vous êtes sur le [Planning], vous pouvez voir les dernières inscriptions/annulations effectuées, en cliquant sur **Voir mes dernières modifications**

📌 Liste des dernières modifications

Accueil midi sans repas

Je 03-11-2016 inscrit par le web le Ma 01-11-2016 à 12:46

Accueil matin

Je 03-11-2016 annulé par le web le Ma 01-11-2016 à 12:46

Lu 03-11-2016 inscrit par la Mairie le Ve 07-10-2016 à 12:05

📌 À partir d'octobre les mvts de l'année scolaire précédente ne sont plus accessibles